

**Question avec demande de réponse orale O-000126/2016
à la Commission**

Article 128 du règlement

Gianni Pittella, Birgit Sippel, Caterina Chinnici, Juan Fernando López Aguilar, Julie Ward
au nom du groupe S&D

Sophia in 't Veld, Cecilia Wikström, Angelika Mlinar, Filiz Hyusmenova, Nathalie Griesbeck, Maite Pagazaurtundúa Ruiz, Morten Helveg Petersen, Urmaz Paet, Beatriz Becerra

Basterrechea, Gérard Deprez

au nom du groupe ALDE

Cornelia Ernst, Barbara Spinelli, Marie-Christine Vergiat, Malin Björk, Marina Albiol Guzmán, Dennis de Jong, Stefan Eck, Dimitrios Papadimoulis, Stelios Kouloglou, Merja Kyllönen, Jiří Maštálka, Marisa Matias

au nom du groupe GUE/NGL

Monika Hohlmeier, Anna Maria Corazza Bildt

au nom du groupe PPE

Jean Lambert

au nom du groupe Verts/ALE

Ignazio Corrao, Laura Ferrara

Objet: Politiques et actions de l'Union visant à protéger les enfants dans le contexte de la migration

On dénombre actuellement 65 millions de personnes en déplacement à travers le monde, parmi lesquelles un grand nombre d'enfants, qui fuient un conflit, la pauvreté ou des phénomènes météorologiques extrêmes à la recherche d'une vie meilleure et d'un endroit où elles pourront se sentir chez elles. Ces enfants comptent parmi les personnes les plus vulnérables de la planète et il est peu probable que leur nombre diminue. Nous sommes ici face à l'un des plus grands défis de notre époque. Beaucoup se déplacent avec leur famille; beaucoup d'autres sont seuls. Chacun d'eux a besoin de protection et bénéficie des droits garantis par la convention relative aux droits de l'enfant. Les enfants migrants, en particulier ceux qui n'ont pas de documents, sont exposés à la traite, aux abus et à l'exploitation. En outre, la Commission a annoncé, dans son agenda européen en matière de migration, différentes stratégies et approches qui ne se sont pas concrétisées jusqu'à présent. Davantage d'efforts doivent être consentis, notamment dans les domaines suivants:

1. Développer des procédures efficaces pour les enfants: les procédures doivent être efficaces et rapides, en particulier pour les enfants (y compris ceux qui sont avec leur famille) qui ne peuvent pas changer d'adresse, de pays ou d'école;
2. Mettre fin à la détention arbitraire d'enfants: les procédures doivent être plus rapides et il convient d'accélérer les procédures d'accueil appropriées;
3. Favoriser les procédures de regroupement familial;
4. Tutelle: des retards ont été signalés en ce qui concerne la désignation de tuteurs ainsi que leur capacité à agir efficacement;
5. Garantir l'accès à l'éducation: les enfants migrants ont exactement les mêmes droits d'accès à l'éducation que les autres enfants;
6. Optimiser les processus de relocalisation: à la fin septembre, seuls 46 enfants non accompagnés avaient été relocalisés;
7. Apporter une aide psychologique aux victimes de traumatismes.

La Commission compte-t-elle, afin d'honorer ses engagements, adopter un cadre politique clairement défini et mesurable en vue de mettre en œuvre une approche globale visant à prévenir la violence,

l'exploitation et les abus, à renforcer les systèmes de protection des plus vulnérables (y compris, notamment, les mineurs non accompagnés) et à surveiller les cas de discrimination en ce qui concerne l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la protection pour les enfants tout au long de la chaîne migratoire?

Dépôt: 17.10.2016

Transmission: 19.10.2016

Echéance: 26.10.2016